

Cycle de suivi 2016 de l'IHP+



Tous les signataires de l'IHP+ sont invités à participer au prochain cycle de suivi en 2016. La participation est facultative, mais encouragée, puisqu'il s'agit d'un engagement clé souscrit dans le Pacte mondial de l'IHP.

Q. Pourquoi devrions-nous participer au suivi de l'IHP+ ?

Engagement : la participation démontrera votre engagement à la transparence et la redevabilité en matière de résultats, et aidera à évaluer les changements importants intervenus aux niveaux mondial et national.

Action : pour les gouvernements comme pour les partenaires du développement, la participation est une occasion d'agir de manière systématique sur les principes d'appropriation nationale, d'harmonisation et d'alignement, d'inclusion, de transparence et de redevabilité spécifiquement dans le secteur de la santé.

Partage des connaissances : c'est la possibilité de suivre les progrès, de mettre en commun les leçons et les connaissances avec les pairs, et de trouver des solutions par le dialogue. Ce partage entre les différentes parties prenantes encourage l'apprentissage mutuel et consolide les partenariats.

Moteur du changement : l'expérience passée montre qu'une solide base factuelle est essentielle pour maintenir le rythme et stimuler les progrès. Des bilans réguliers aident à identifier les difficultés et encouragent les efforts. Certains pays en développement ont indiqué que les indicateurs et les objectifs mondiaux étaient un point de référence utile pour négocier des cadres de redevabilité plus détaillés et pertinents à l'échelon national.

Q. Qu'est-ce que le cadre de suivi de l'IHP+ ?

Le cadre de suivi de l'IHP+ met fortement l'accent sur les données nationales et sur les changements de comportement relatifs à l'aide fournie au secteur de la santé. Le cadre permet d'évaluer les domaines suivants :

Pratiques efficaces de coopération au développement dans le secteur de la santé : les sept comportements

1. Une stratégie nationale de santé unique est soutenue par le gouvernement et ses partenaires du développement qui conviennent des priorités reflétées dans la stratégie nationale de santé, étayée par des stratégies sous-sectorielles, avec un processus inclusif d'élaboration et d'évaluation conjointe, aboutissant à une réduction des procédures séparées.
2. Les apports en ressources sont inscrits au budget national de la santé et conformes aux priorités nationales, avec une prévisibilité du financement du gouvernement et des partenaires du développement.
3. Les systèmes de gestion financière sont harmonisés et alignés ; le renforcement requis des capacités est achevé ou en cours, et les systèmes nationaux sont renforcés et utilisés.
4. Les systèmes de passation de marchés et d'approvisionnement sont harmonisés et alignés ; les systèmes parallèles sont progressivement abandonnés, les systèmes nationaux sont renforcés et utilisés avec une priorité au meilleur rapport qualité-prix possible. L'appropriation nationale est compatible avec le fait de bénéficier d'un approvisionnement au niveau mondial.
5. Le suivi conjoint des activités et de leurs résultats est fondé sur une plateforme unique de suivi et de redevabilité ; des procédures conjointes de redevabilité mutuelle sur l'efficacité de la coopération au développement sont en place, comme les revues annuelles conjointes ou les examens du pacte.
6. L'assistance technique est planifiée de manière stratégique et prodiguée de façon bien coordonnée ; les occasions d'apprentissage systématique entre pays sont développées et soutenues par les institutions au moyen de la coopération Sud-Sud et triangulaire.
7. La société civile opère dans un environnement qui optimise son engagement et sa contribution au développement du secteur de la santé.

Ces sept comportements seront mesurés par des indicateurs et des objectifs complémentaires pour les gouvernements et les partenaires du développement.

Contexte du suivi 2016 de l'IHP+

Les résultats du cycle de suivi 2014 ont été présentés et examinés lors de la 5^e réunion des équipes nationales de santé à Siem Reap (Cambodge) en décembre 2014. Le Groupe de travail de l'IHP+ sur la redevabilité mutuelle s'est réuni en mars 2015 ([voir rapport ici](#)) pour réfléchir au suivi 2014 et trouver des moyens de renforcer et améliorer les futurs cycles de suivi. Les principales recommandations de cette réunion pour le suivi 2016 étaient d'approfondir la priorité nationale qui s'est révélée concluante en 2014, et recueillir des données interprétatives plus qualitatives, afin d'expliquer comment et pourquoi des résultats ont été obtenus ; ces mesures devraient promouvoir l'utilité des conclusions et permettre d'identifier des changements pratiques dans chaque pays. Le suivi 2016 continuera également d'étudier les possibilités de promouvoir la viabilité du suivi futur de l'IHP+, notamment par une collaboration plus étroite avec le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

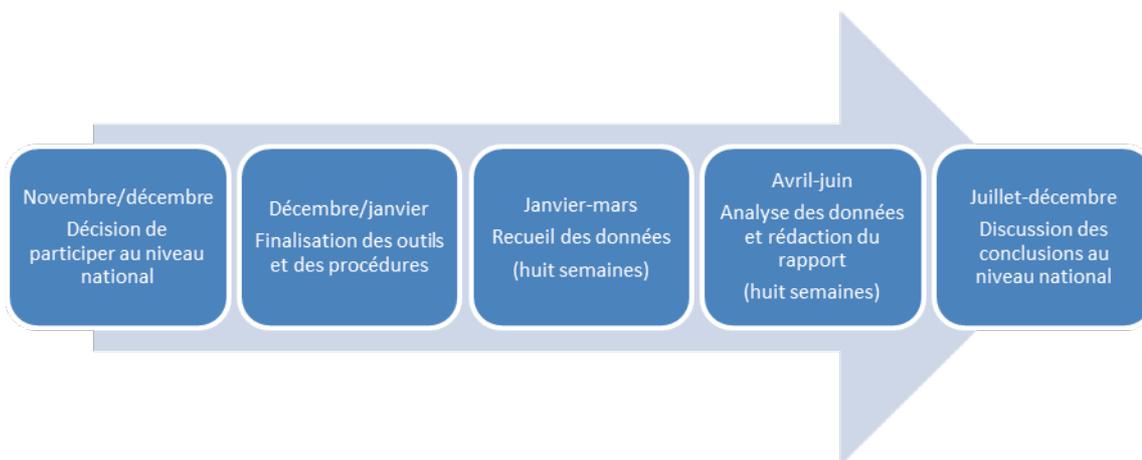
Q: Que signifie la participation au suivi de l'IHP+ ?

Quelle doit être notre contribution ?

Si un pays participe, le ministère de la santé et ses partenaires du développement s'engagent à fournir des données par rapport à un ensemble central d'indicateurs, ou d'autres indicateurs appropriés convenus avec le consortium qui gèrera le processus de suivi. Le cadre de suivi inclut trois indicateurs quantitatifs pour les gouvernements et quatre pour les partenaires du développement, ainsi qu'une brève enquête qualitative.

Quelles sont les principales étapes ?

En premier lieu, le ministère de la santé et ses partenaires du développement doivent décider localement de participer à cette procédure. Le ministère de la santé enverra alors une réponse par courriel à l'Équipe de base de l'IHP+ (voir ci-dessous). Nous pensons que le recueil des données commencera en janvier ou le plus tôt possible après cette date, à l'aide d'un outil d'enquête sur MS Excel et un outil d'enquête qualitative semi-structurée. Les participants recevront des directives détaillées et, dans un nombre limité de pays, ils bénéficieront d'un soutien local (sous la forme d'une institution nationale ou d'un consultant national). Les pays disposeront de huit semaines pour présenter leurs données. Voici un aperçu du processus et du calendrier.



Quels sont les produits et comment pouvons-nous les utiliser ?

Le cadre de suivi 2016 de l'IHP+ met fortement l'accent sur l'utilisation des conclusions pour soutenir la redevabilité en matière de résultats. Il permettra de produire :

- Une **résumé des conclusions dans chaque pays participant** qui présentera les données et les résultats sur la performance, avec une analyse des progrès par rapport aux objectifs et aux tendances ; il pourra inclure une carte de notation pour chaque pays participant, portant sur la performance du gouvernement et des partenaires du développement par rapport à chaque indicateur.

Ce rapport devrait contribuer aux discussions en cours sur l'efficacité du développement du secteur de la santé, et peut être utilisé dans les mécanismes existants de redevabilité mutuelle du secteur de la santé, comme les revues annuelles conjointes.

- Un **examen des politiques et pratiques des partenaires du développement**, qui sera réalisé séparément, parallèlement au processus mené à l'échelon national décrit ci-dessus, dans le but de mieux comprendre les limites au progrès (ainsi que cela a été mis en lumière dans de précédents cycles de suivi de l'IHP+).
- Un **rapport de synthèse global** qui présente les données et les conclusions sur la performance avec une analyse des progrès par rapport aux tendances et aux objectifs, éventuellement par l'utilisation de cartes de notation de la performance des pays et des partenaires du développement, et un classement de la performance des partenaires du développement ; le travail au niveau national sera une contribution essentielle pour ce rapport.

Personnes à contacter : Finn Schleimann schleimannf@who.int et Tim Shorten tjshorten@gmail.com.